

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat général

Paris, le 7 JUIL. 2009

Madame, Monsieur,

Face aux évolutions rapides auxquelles la société française est confrontée, notamment du fait du changement climatique, l'Etat se doit d'adapter ses modes d'intervention et ses moyens d'action pour mieux répondre aux attentes des citoyens. Le Grenelle de l'environnement et la stratégie nationale du développement durable fixent le cadre des démarches à mener pour relever ces défis dans une démarche de développement durable.

Le Cycle supérieur du développement durable (CSDD), créé par l'institut de formation de l'environnement (IFORE) en partenariat avec l'école nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), est un outil au service de cette ambition. Il s'adresse aux fonctionnaires occupant des fonctions de directions dans les services de l'Etat. D'une durée de dix jours répartis sur une année, il permet à ses auditeurs d'approfondir leurs connaissances théoriques et pratiques afin de développer leurs capacités à mobiliser les services de l'Etat et leurs interlocuteurs autour de projets innovants pour le développement durable.

Vous trouverez ci-joint la brochure de présentation du Cycle supérieur du développement durable, brochure qui peut être téléchargée sur le site de l'institut de formation de l'environnement (<http://www.ifore.developpement-durable.gouv.fr>).

Je vous remercie de la diffuser aux fonctionnaires qui pourraient être intéressés par cette formation.

Je vous précise qu'aucun frais pédagogique ou d'hébergement n'est à la charge des auditeurs, qui assumeront uniquement les frais de déplacement pour rejoindre les lieux des séminaires.

Je vous remercie, par avance, pour votre concours et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet, Secrétaire général



Didier LALLEMENT

Présent
pour
l'avenir